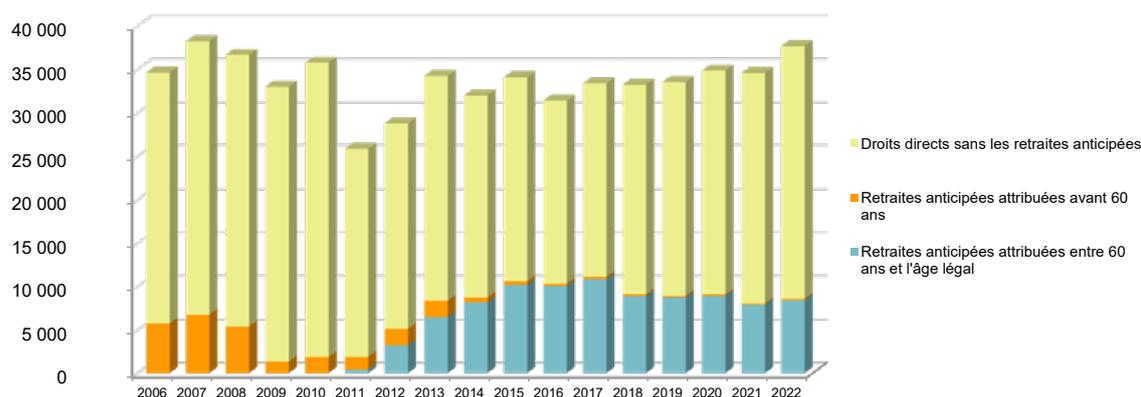


Retraités résidant en Carsat Bretagne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	18 927	27 965	46 892
Droits directs (retraites personnelles)	17 526	20 125	37 651
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 401	7 840	9 241
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 174	1 468	2 642

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 247	2 894	9 141
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,2 ans	74,2 ans	74,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	11,6%	11,9%	11,8%
Retraités bénéficiant d'une surcote	12,8%	13,6%	13,2%

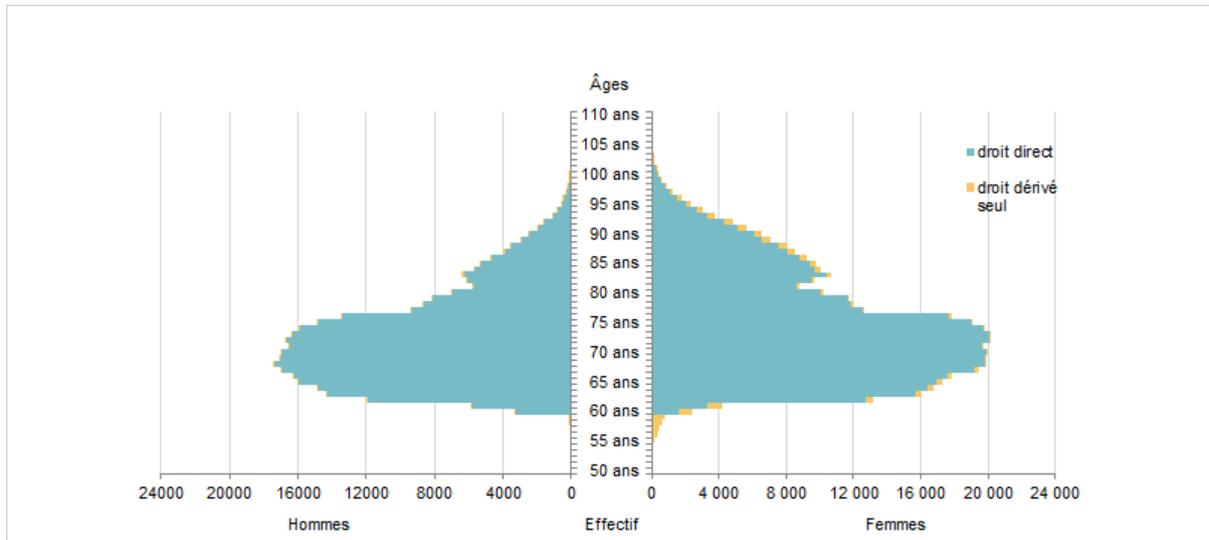
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	332 944	446 073	779 017
Retraités percevant un droit direct seul	320 110	330 802	650 912
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 319	14 123	16 442
Retraités percevant les deux à la fois	10 515	101 148	111 663
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,5%	2,5%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	94 639	45 105	139 744
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	903 €	716 €	796 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,5%	46,3%	34,2%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

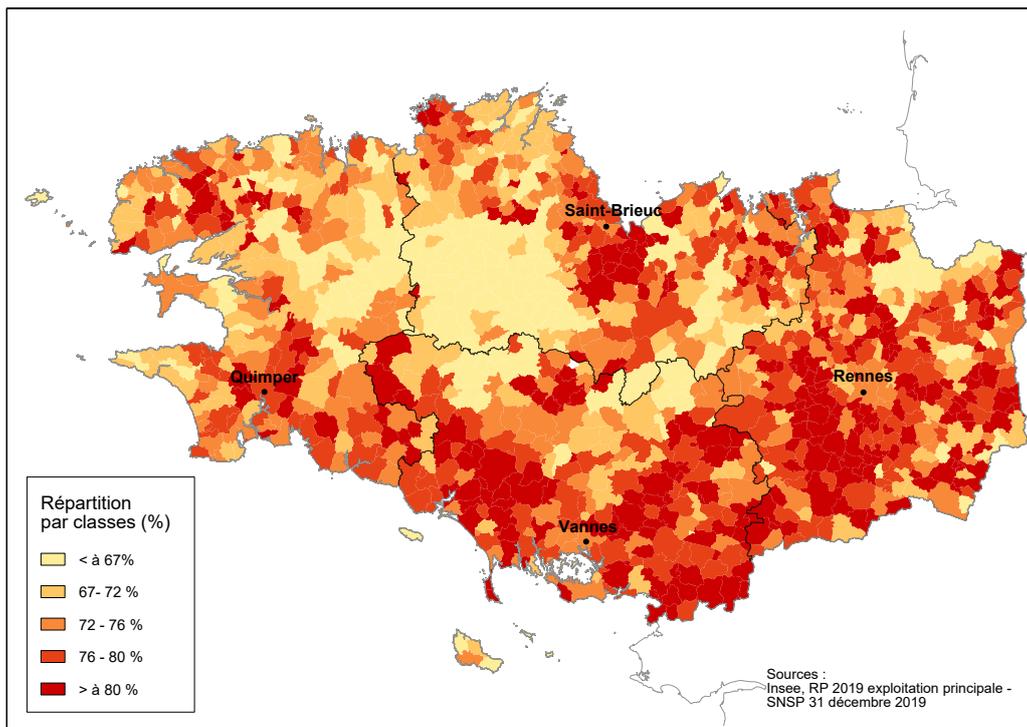
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bretagne



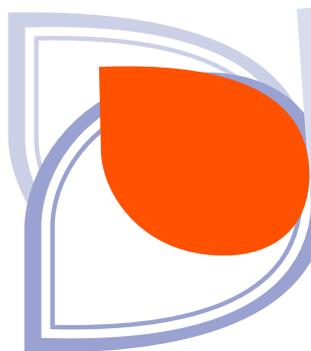
Prestataires payés par la Carsat Bretagne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
22 - Côtes-d'Armor	55 403	76 816	132 219
29 - Finistère	79 303	113 769	193 072
35 - Ille-et-Vilaine	83 406	107 347	190 753
56 - Morbihan	69 979	94 951	164 930
Total Carsat Bretagne	288 091	392 883	680 974
Total hors Carsat Bretagne	11 241	15 233	26 474
Ensemble des prestataires	299 332	408 116	707 448

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee
 Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.



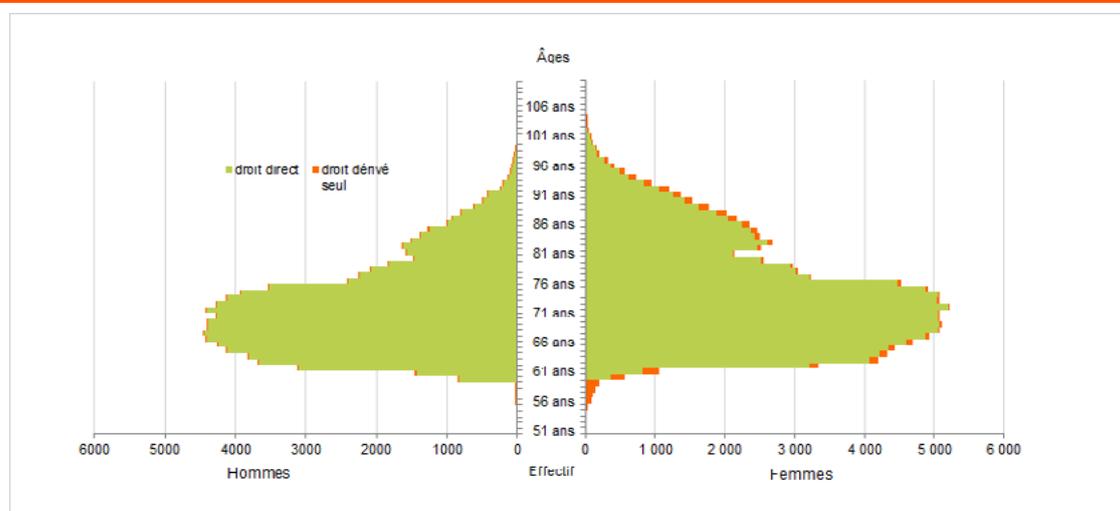


Retraités résidant dans le département

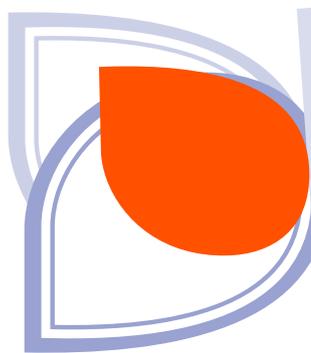
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 756	7 058	11 814
Droits directs (retraites personnelles)	4 423	5 062	9 485
Droits dérivés (retraites de réversion)	333	1 996	2 329
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	291	391	682
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 571	705	2 276
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,8 ans	62,6 ans
Droits dérivés	76,1 ans	74,2 ans	74,5 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	86 209	113 316	199 525
Retraités percevant un droit direct seul	83 123	84 158	167 281
Retraités percevant un droit dérivé seul	509	3 583	4 092
Retraités percevant les deux à la fois	2 577	25 575	28 152
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,3%	2,5%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	24 435	11 546	35 981
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,9 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	910 €	720 €	802 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,1%	45,5%	33,5%

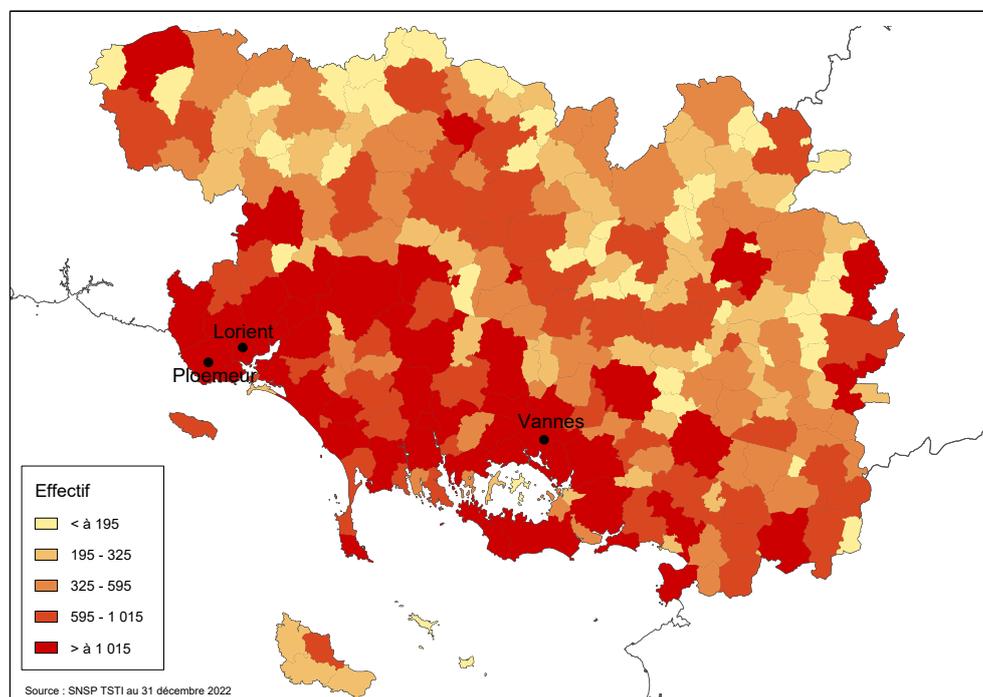
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



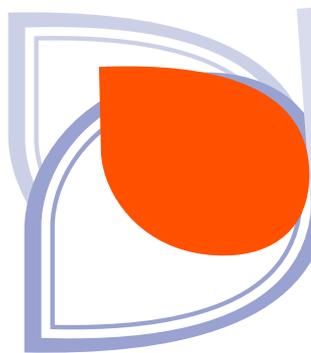
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Vannes			
Nombre total de retraités	5 315	8 610	13 925
Retraités percevant un droit direct seul	5 185	6 553	11 738
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	229	242
Retraités percevant les deux à la fois	117	1 828	1 945
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,1%	4,3%	4,2%
Lorient			
Nombre total de retraités	4 790	7 962	12 752
Retraités percevant un droit direct seul	4 623	5 556	10 179
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	259	279
Retraités percevant les deux à la fois	147	2 147	2 294
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,7%	5,9%	6,2%
Ploemeur			
Nombre total de retraités	2 671	3 406	6 077
Retraités percevant un droit direct seul	2 625	2 648	5 273
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	69	74
Retraités percevant les deux à la fois	41	689	730
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,7%	1,2%	1,4%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

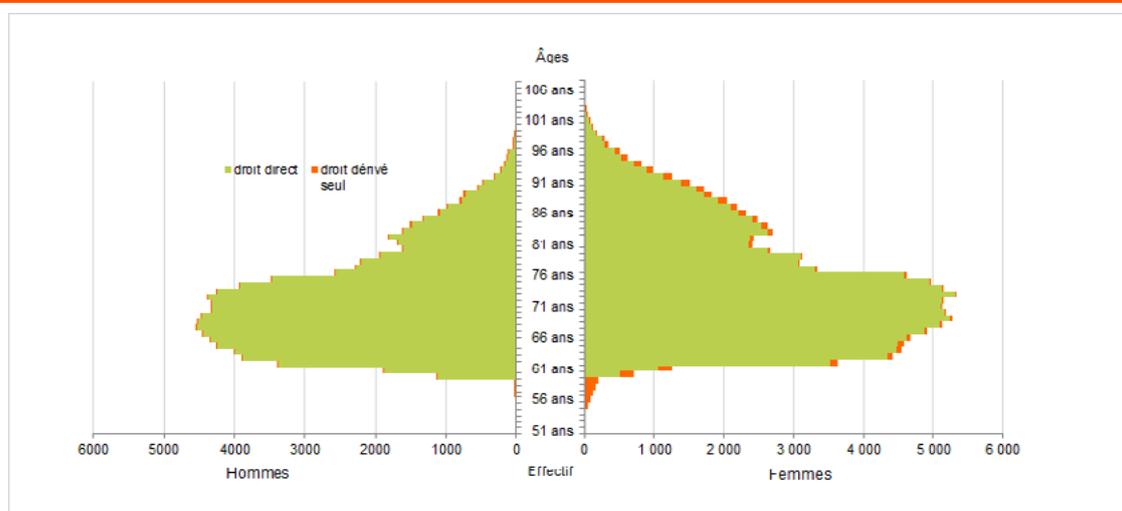


Retraités résidant dans le département

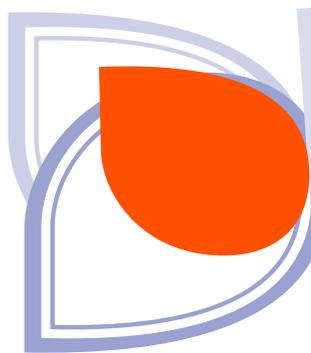
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 315	7 429	12 744
Droits directs (retraites personnelles)	4 968	5 484	10 452
Droits dérivés (retraites de réversion)	347	1 945	2 292
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	313	388	701
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 989	968	2 957
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,6 ans	62,4 ans
Droits dérivés	76,8 ans	74,8 ans	75,1 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	90 154	117 066	207 220
Retraités percevant un droit direct seul	86 650	87 861	174 511
Retraités percevant un droit dérivé seul	606	3 465	4 071
Retraités percevant les deux à la fois	2 898	25 740	28 638
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,5%	2,6%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	28 511	14 397	42 908
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	939 €	731 €	821 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,5%	45,6%	33,2%

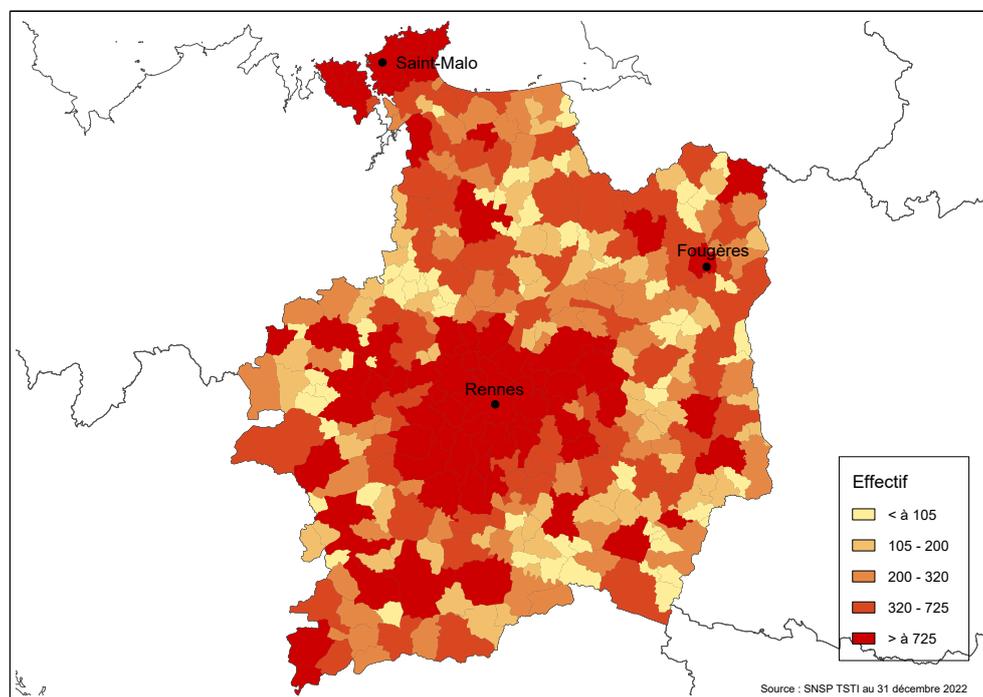
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune

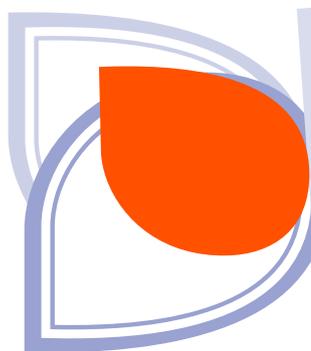


Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rennes			
Nombre total de retraités	12 268	18 837	31 105
Retraités percevant un droit direct seul	11 895	14 186	26 081
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	506	540
Retraités percevant les deux à la fois	339	4 145	4 484
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,8%	4,8%	5,6%
Saint-Malo			
Nombre total de retraités	5 996	8 946	14 942
Retraités percevant un droit direct seul	5 798	6 463	12 261
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	254	272
Retraités percevant les deux à la fois	180	2 229	2 409
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	3,8%	3,7%
Fougères			
Nombre total de retraités	2 194	3 400	5 594
Retraités percevant un droit direct seul	2 060	2 249	4 309
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	79	88
Retraités percevant les deux à la fois	125	1 072	1 197
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,1%	4,6%	4,4%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

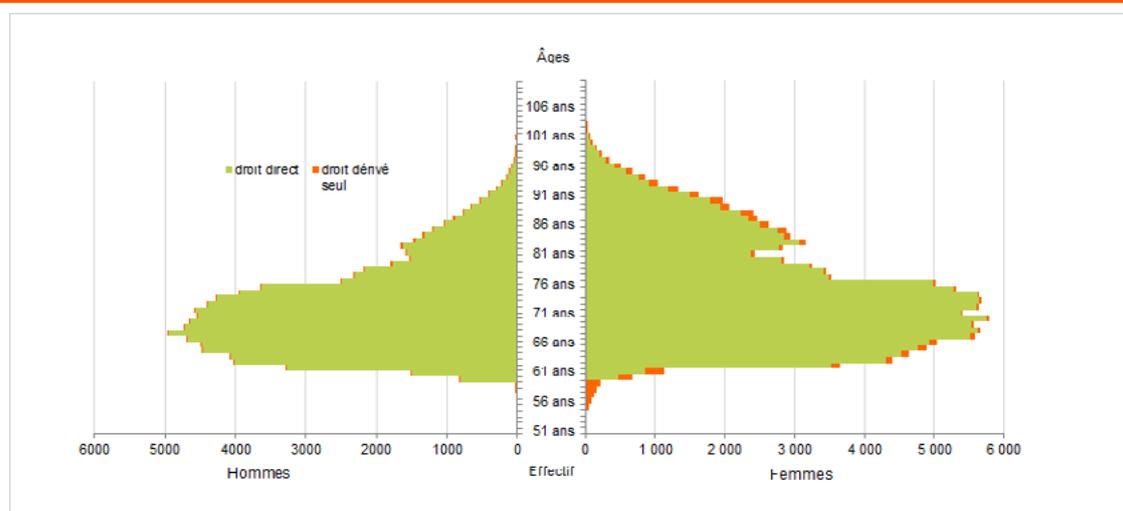


Retraités résidant dans le département

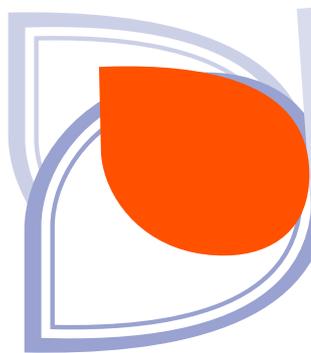
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 245	7 904	13 149
Droits directs (retraites personnelles)	4 894	5 717	10 611
Droits dérivés (retraites de réversion)	351	2 187	2 538
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	332	435	767
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 638	697	2 335
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	62,9 ans	62,6 ans
Droits dérivés	75,5 ans	74,2 ans	74,4 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	90 143	126 180	216 323
Retraités percevant un droit direct seul	86 887	92 884	179 771
Retraités percevant un droit dérivé seul	629	4 181	4 810
Retraités percevant les deux à la fois	2 627	29 115	31 742
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,6%	2,6%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 427	10 288	33 715
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	75,1 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	864 €	701 €	769 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,3%	48,2%	36,0%

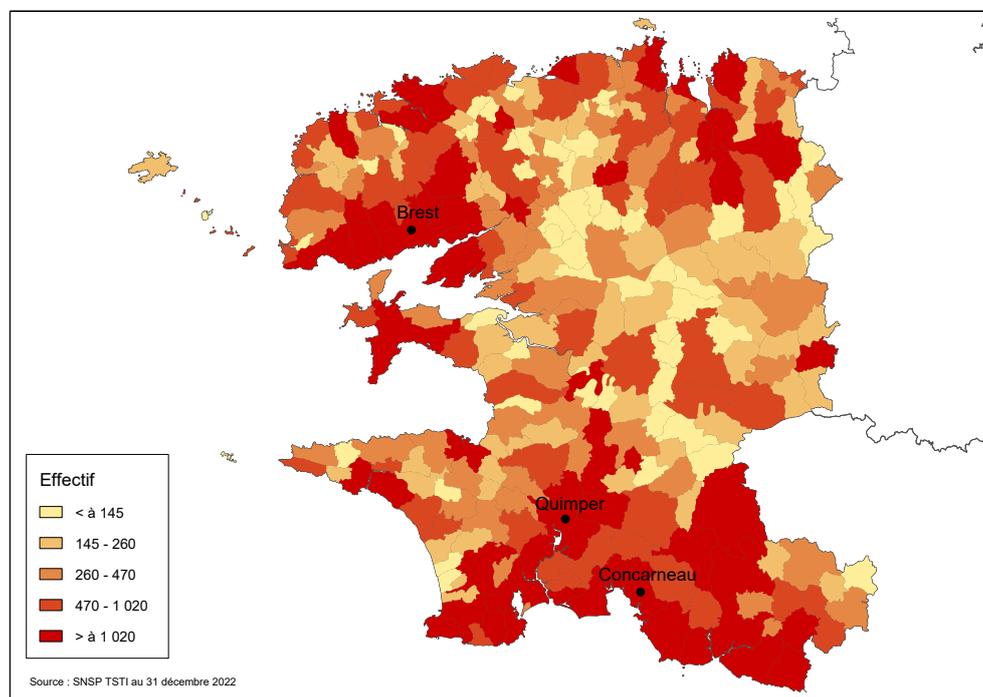
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



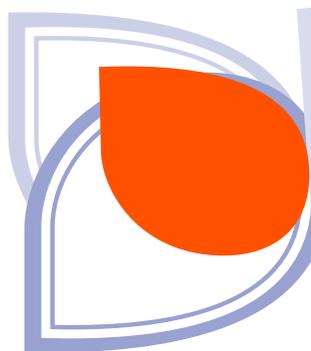
Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Brest			
Nombre total de retraités	8 996	14 778	23 774
Retraités percevant un droit direct seul	8 692	10 225	18 917
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	572	596
Retraités percevant les deux à la fois	280	3 981	4 261
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,8%	5,4%	5,5%
Quimper			
Nombre total de retraités	5 689	8 635	14 324
Retraités percevant un droit direct seul	5 500	6 378	11 878
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	229	244
Retraités percevant les deux à la fois	174	2 028	2 202
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	3,6%	3,8%
Concarneau			
Nombre total de retraités	2 703	3 935	6 638
Retraités percevant un droit direct seul	2 615	2 855	5 470
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	110	122
Retraités percevant les deux à la fois	76	970	1 046
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	2,9%	3,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.

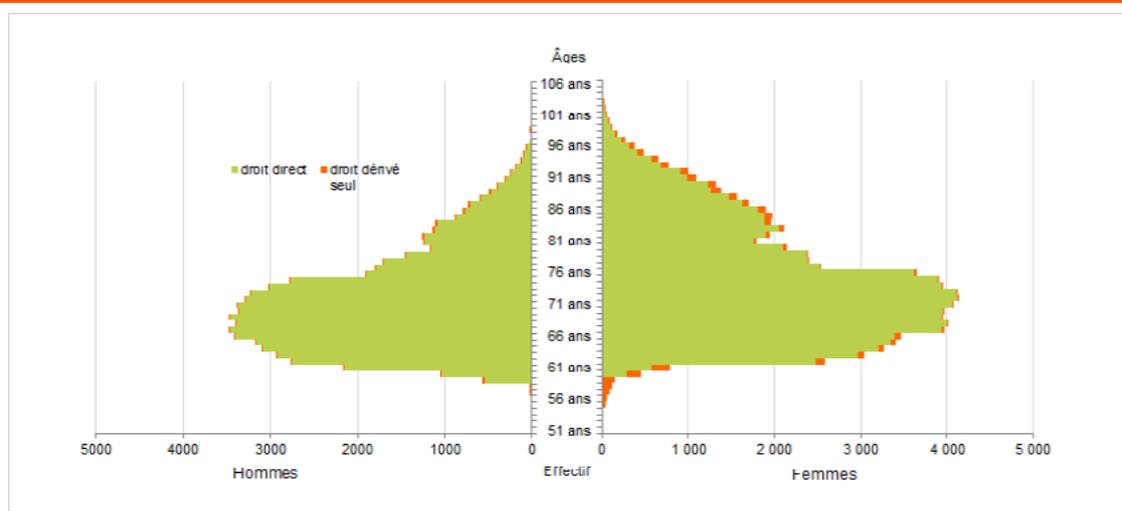


Retraités résidant dans le département

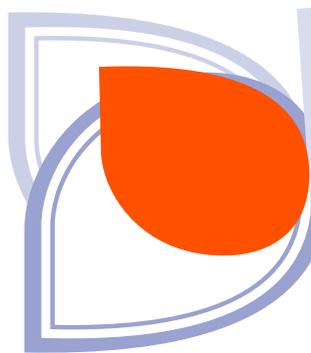
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 611	5 574	9 185
Droits directs (retraites personnelles)	3 241	3 862	7 103
Droits dérivés (retraites de réversion)	370	1 712	2 082
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	238	254	492
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 049	524	1 573
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	62,9 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,4 ans	73,4 ans	73,9 ans

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	66 438	89 511	155 949
Retraités percevant un droit direct seul	63 450	65 899	129 349
Retraités percevant un droit dérivé seul	575	2 894	3 469
Retraités percevant les deux à la fois	2 413	20 718	23 131
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,5%	2,5%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	18 266	8 874	27 140
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,1 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	896 €	713 €	791 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,2%	45,3%	34,0%

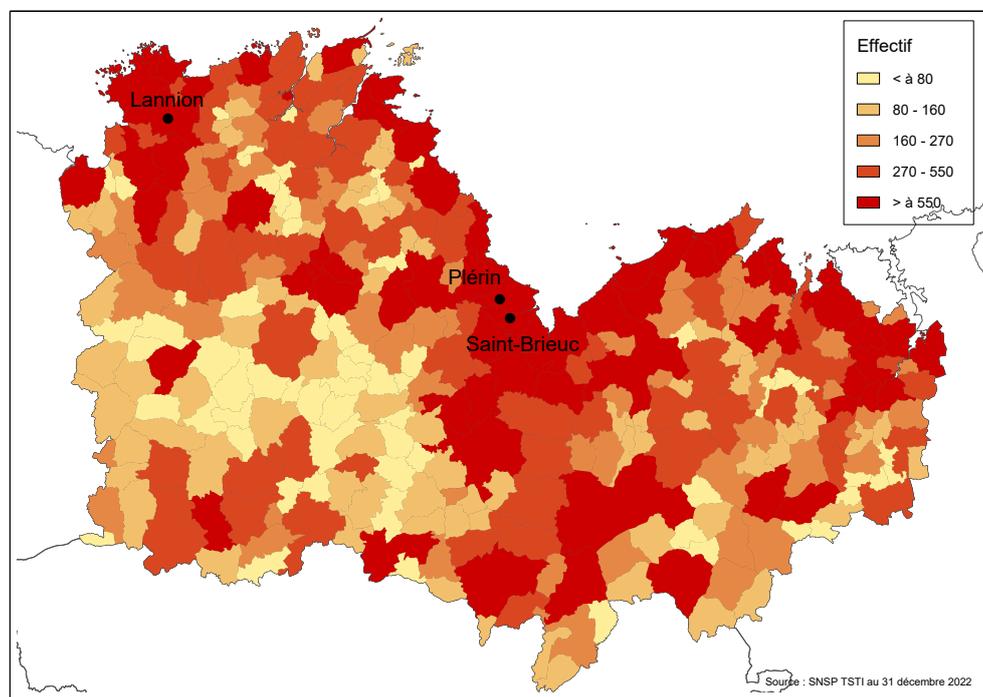
Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Brieuc			
Nombre total de retraités	3 555	5 975	9 530
Retraités percevant un droit direct seul	3 405	4 262	7 667
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	159	168
Retraités percevant les deux à la fois	141	1 554	1 695
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	5,4%	6,0%
Lannion			
Nombre total de retraités	1 958	2 827	4 785
Retraités percevant un droit direct seul	1 895	2 063	3 958
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	100	106
Retraités percevant les deux à la fois	57	664	721
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	3,8%	3,8%
Plérin			
Nombre total de retraités	1 724	2 263	3 987
Retraités percevant un droit direct seul	1 676	1 698	3 374
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	51	55
Retraités percevant les deux à la fois	44	514	558
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,7%	2,2%	2,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr,
statistiques-recherches.cnav.fr et Twitter.